

Compte-rendu de la réunion ordinaire des référents de proximité

Etablissement PRODUITS

17 janvier 2025

Début de réunion : 09h00

Fin de réunion : 11h00

Etaient présents : P

Etaient absents : A

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établisseme

Responsable Relations Social

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ Points d'Actualité

-Février 2025 : Projections Cast Members et proches de Captain America : Brave New world

-23 février au 1^{er} mars 2025 : Global Recognition Week, la semaine dédiée à la reconnaissance de tous les Cast Members

-Nuit du 26 au 27 février : Night Shift Celebration, l'évènement de reconnaissance pour les personnes travaillant de nuit.

-Congé principal : recueil : 15/01 -15/02

-Entrée en vigueur du nouvel accord télétravail au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.
10 jours de télétravail maximum par mois

Pour les salariés éligibles au télétravail et qui ont déclaré une adresse principale située à plus de 50km de notre site, l'Entreprise leur donne l'opportunité de bénéficier, sous conditions, d'une solution exclusive d'hébergement à la nuitée en studio individuel meublé et équipé à la résidence des Pléiades située à Serris. Cette proposition est limitée à la disponibilité de logements et soumise à conditions, notre mission première restant de loger les salariés CDD et intermittents qui ont reçu une offre avec logement.

Nous regardons l'impact du retour sur site mais à date pas d'impact majeur.

Nous regardons la possibilité de nous aligner en terme d'agencement des espaces sur ce qui a été fait à Food Product 2^{ème} étage du bâtiment Mickey Mouse. Sur ce point je mettrai en place un groupe de travail composé de cast members de la division afin d'avoir une recommandation sur l'agencement de l'espace de travail Produits Merchandise.

Suite à question : cf FAQ HUB :

Je suis en congé deux semaines en janvier 2025, quel va être l'impact sur le nombre de journées que je peux télétravailler ? Votre absence n'a aucun impact : vous aurez toujours la possibilité d'effectuer 10 jours de télétravail.

Est-ce que je peux réaliser les 10 jours de télétravail en demi-journées ?

L'esprit de l'accord est de venir travailler par journée complète sur son lieu de travail, le télétravail sous forme de demi-journée devant rester une exception après validation du management.

-Fin janvier, il y aura une session d'information afin de présenter aux équipes les nouveaux standards de présentation. Meeting non obligatoire.

-Mgr/Sr Manager : Bilan rencontre annuelle en cours et nous avons jusqu'à fin janvier pour les saisir dans le système.

-Un mois de janvier d'un point de vue business plus calme que prévu. Les prévisions sur le reste du quarter sont plutôt bonnes.

-Réouverture fin février de 2 boutiques au Disney Village : Disney Glamour et Disney style ainsi que Candy Palace sur le DLP parc à fin mars.

-Implantation ERP merchandise : toujours problématique. Phase d'hypercare jusqu'à fin janvier mais nous avons demandé une prolongation d'au moins 3 mois pour laquelle nous sommes en attente de validation. Chaque jour, nous avons une moyenne de 100 tickets

ouverts qui sont hiérarchisés suivant les problématiques identifiées. Cela demande beaucoup d'agilité des équipes quotidiennement.

➤ **Point sur les effectifs** : 31 décembre 2024

325 Cast members répartis :

281 CDI : 179 femmes et 102 hommes

44 CDD : 31 femmes et 13 hommes (dont 38 Alternants : 25 femmes et 10 hommes)

➤ **Points d'actualité sociale**

-**Couverture Santé** : Ouverture de la période de choix du régime optionnel : En vigueur depuis le 1^{er} janvier, notre nouvel accord santé permet à ceux qui le souhaitent de souscrire au régime optionnel et/ou à la surcomplémentaire de notre mutuelle d'entreprise jusqu'au 31 mars 2025.

- Début de la Négociation intéressement 30 janvier, 13 février et 27 février.

➤ **Situations pour lesquelles une réponse n'a pas été apportée ou pour lesquelles il existe une réelle difficulté d'interprétation**

-Concernant l'annonce de la fermeture à venir du canal de communication Workplace et l'interrogation sera-t-il remplacé, l'Entreprise reviendra vers les cast members en temps voulu dès qu'elle disposera d'éléments d'information.

- Au vue des remontées concernant l'état de propreté des environnements de travail dans le cadre du flex office, un rappel des règles d'hygiène et du savoir-vivre ensemble sera réalisé auprès des équipes.

- **Licences Office** : il est indiqué qu'en fonction de la nécessité du poste, le manager pourra faire la demande d'installation du pack office sur le PC du cast member. La demande devra être formalisée auprès de l'assistante du département.

-**CNIL & Visio** : Lors de réunion en visio il a été demandé aux salariés de l'établissement d'allumer leur caméra. Des difficultés techniques. Notamment de faible débit, une envie de garantir leur intimité privée met en difficultés certains salariés. La CNIL dit sur le Sujet que le micro suffit à garantir la présence des salariés si le contrôle de leur présence est

*Sur ce sujet, il n'est nullement question de contrôle de présence, mais de créer plus de convivialité ;
Le Chef d'établissement explique que la visioconférence lui permet de voir les interlocuteurs et de détecter d'éventuelles incompréhensions, notamment en fonction des sujets abordés.
Les Cms peuvent mettre un fond d'écran pour masquer leur espace intérieur.*

Frais kilométriques Essence : Le nombre de jour travaillé doit être déclaré avant le 7 de chaque mois suivant le mois de déclaration. Pour les Frais de navigo, le délai peut-être de plusieurs mois voire année. Cela ne permet pas pour les personnes en vacances par exemple une personne d'user de son droit à la déconnection ou tout simplement de faire sa déclaration la semaine suivante son retour si le

1^{er} et le 2 du mois est un weekend. Le représentant RDP CFTC Produit suggère d'utiliser les mêmes règles d'**usage** employé pour les déclarations navigo, qu'elle est votre réponse ?

Il est rappelé que tout salarié peut effectuer sa demande dès le 8 du mois et jusqu'au 7 du mois suivant. Les demandes soumises n'étant pas modifiables, le salarié doit s'assurer de l'exactitude de sa requête avant de la soumettre et notamment le nombre de trajets réellement effectués. Il est donc préférable d'attendre la fin du mois pour procéder à sa déclaration sauf si le salarié sait qu'il ne reviendra pas sur site avant la fin du mois (exemple : congés, absences pour maladie, etc.).

Comment soumettre sa demande de défraiement kilométrique si je suis absent pendant la période d'ouverture du formulaire ? D Tools HR est accessible depuis n'importe où via votre téléphone portable, ordinateur ou tablette. Une connexion Internet et un accès à MyID sont nécessaires pour vous connecter et effectuer votre demande.

ERP – Formations : L'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail" et de "veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations" (art. L. 6321-1 du code du travail). Les formations au logiciel 'Retail Insight d'Oracle' n'ont pas été dispensées aux salariés utilisateurs de l'outil malgré de très nombreuses demandes à toutes les strates de la hiérarchie. Le représentant RDP CFTC Produit réclame l'application de l'article de loi précité, de respecter ces obligations en la matière, qu'elle est votre réponse ?

Le Chef d'établissement précise qu'il y a eu des sessions participatives d'information à l'utilisation de l'outil. Il n'y a pas de module de formation standard concernant la partie reporting de l'outil car les besoins sont différents suivant les utilisateurs. Par contre, il est pris note qu'il n'y aurait personne en support Oracle pour répondre aux questions des utilisateurs alors que cela est prévu.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 14 mars 2025 à 09h00, dans la salle de réunion Steam Roller 1er étage du bâtiment Mickey Mouse. Les situations éventuelles devront parvenir au Chef d'établissement au plus tard le dimanche 23 février 2025 à 23h59 (soit 4 jours avant l'envoi de la convocation prévue le vendredi 28 février 2025).
--